

Mairie de Saint-Agnant près Crocq

Compte rendu
du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Ordre du jour :

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL RELATIF A LA SEANCE DU 17 MARS 2017
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2016, QUITUS DONNE AU MAIRE (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)
- COMPTES DE GESTION 2016 (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)
- AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)
- VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES SUR BUDGET 2017
- VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2017
- VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)
- ORGANISATION DE LA PERMANENCE DU BUREAU DES ELECTIONS
- INDEMNITE DES ELUS (MAIRE ET ADJOINTS) : REAJUSTEMENT SUITE A MODIFICATION REGLEMENTAIRE
- INDEMNITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE
- PROPOSITION DE CREATION D'UN CHEMIN PUBLIC DESSERVANT LE VILLAGE DE LONGEVIALLE SUITE A PARTAGE PARCELLE CITAIRE/PEYRAUD
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS A LA DEMANDE DES PARTICIPANTS

Présents : BERGER Denise, BOURGNINAUD Fatima, CHAUSSAT Jean-Christophe, CHAUSSAT Vincent, DUBET Jacques, MASSACRIER Christian, PEYRAUD Jean-Michel, VERNY Laurent, WELZER Jean-Paul

En sa qualité de secrétaire de mairie : Catherine AUBIER

Secrétaire de séance : Jean-Michel PEYRAUD

Le Maire ouvre la séance à 20h00

- **Approbation à l'unanimité du procès-verbal** de la réunion du 17 mars 2017.

➤ **COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2016 – QUITUS DONNE AU MAIRE (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Michel PEYRAUD, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressé par Jean-Paul WELZER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte du contenu des comptes administratifs qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	EUROS
RESULTAT REPORTE	183 725,26
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	154 300,26
RECETTES	206 390,54
RESULTAT de l'année	52 090,28
RESULTAT DE CLOTURE	235 815,54
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE	45 400,28
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	90 178,64
RECETTES	65 747,24
REPORT 2017	
DEPENSES	3 300,00
RECETTES	1 300,00
RESULTAT de l'année	- 24 431,40
RESULTAT DE CLOTURE	26 431,40
RESULTAT CUMULE Fonctionnement + Investissement	
DEPENSES	247 778,90
RECETTES	502 563,32
RESULTAT	254 784,42

CCAS

FONCTIONNEMENT en EUROS	
RESULTAT REPORTE	5.53
OPERATIONS DE L'EXERCICE PAS DE TITRES EMIS EN 2016	
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.16	5.53

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs présentés et donne quitus au maire pour sa gestion

➤ **COMPTES DE GESTION 2016 (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)**

Le Conseil :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)**

Le Conseil,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement CCAS de : **5.53 €**

Le Conseil,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement - budget principal - de : **52 090,28 €**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES SUR BUDGET 2017**

Il est décidé, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes pour 2017, à savoir :

ORGANISMES	SUBVENTIONS ACCORDEES	MONTANT TOTAL
ACCA St Agnant	Subvention de fonctionnement	130 €
COMITE DES FETES St Agnant	Subvention de fonctionnement	300 €
CLUB DES AÎNES St Agnant	Subvention de fonctionnement	230 €
FNACA	Subvention de fonctionnement	40 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	Subvention de fonctionnement	50 €
Festival en Herbe	Subvention de fonctionnement	50 €
Comice agricole CAHPM	Subvention de fonctionnement	50 €
Sclérose en plaque	Subvention de fonctionnement	50 €

➤ **VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2017**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017, sachant que désormais, pour harmoniser les taux de la taxe d'habitation au niveau de la nouvelle Com Com, celui-ci passe de 15,43% à 6,01%.

Saint Agnant près Crocq	
TAXE D'HABITATION :	6,01%
TAXE FONCIERE BATI :	5,36 %
TAXE FONCIERE NON-BATI :	44,70 %

➤ **VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET CCAS)**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2017 proposés par Jean-Paul WELZER, maire, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :
442 383,54 € en tenant compte du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs
- Section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :
118 400 € en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice précédent

TOTAL DU BUDGET 2017 : 560 783,54 €

BUDGET CCAS : il est décidé de l'abonder de 2500 € qui viennent donc s'ajouter au solde de 5,53€ soit :

TOTAL DU BUDGET CCAS 2017 : 2 503,53 €

➤ **ORGANISATION DE LA PERMANENCE DU BUREAU DES ELECTIONS**

Les heures d'ouverture du bureau de vote pour l'élection présidentielle sont de 8h00 à 19h00.

Les permanences sont organisées comme suit :

De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 14h00	De 14h00 à 17h00	De 17h00 à 19h00
Jean-Paul WELZER	Vincent CHAUSSAT	Robert CHAUSAT	Jacques DUBET
Jacques DUBET	Denise BERGER	Christian MASSACRIER	Jean-Paul WELZER
Jean-Christophe CHAUSSAT	Laurent VERNY	Fatima BOURGNINAUD	Michelle PEYRAUD

➤ **INDEMNITE DES ELUS (MAIRE ET ADJOINTS) : REAJUSTEMENT SUITE A MODIFICATION REGLEMENTAIRE**

Un réajustement est applicable depuis juin 2016. L'indice est désormais de 1022.

Ce réajustement est approuvé à l'unanimité

➤ **INDEMNITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Jean-Michel PEYRAUD est chargé de contacter le centre de gestion afin de connaître les modalités à appliquer pour le calcul de l'indemnité de notre secrétaire de mairie.

➤ **PROPOSITION DE CREATION D'UN CHEMIN PUBLIC DESSERVANT LE VILLAGE DE LONGEVIALLE SUITE A PARTAGE PARCELLE CITAIRE/PEYRAUD**

Le maire donne lecture d'un courrier adressé, au maire et conseillers, par Madame et Monsieur CITAIRE et consorts famille PEYRAUD de Longevialle. Par ce courrier, les impétrants demandent de rétrocéder une parcelle revenant aux 2 familles ainsi qu'une autre partie pour desservir le village et réaliser ainsi un nouveau chemin d'accès. Les frais d'aménagement de ce nouveau chemin devraient être d'environ 4 500 €. Un devis sera demandé pour abattre un arbre sur ce terrain.

Cette demande est acceptée à l'unanimité

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Multi-services :**

S'agissant du rachat du fonds de commerce, une proposition « mieux-disante » que la nôtre a été acceptée par le mandataire judiciaire. Nous prenons note de cette décision. Le retrait du matériel devrait s'effectuer rapidement. Nous demandons qu'un état des lieux soit établi avant ce déménagement.

- **Chantier d'insertion :**

Nous avons fait appel à un chantier d'insertion – le même qui a réalisé la toiture de l'annexe sur le site de Saint-Michel - pour la rénovation du secrétariat. Un devis pour les murs, peinture, sol et plafond est d'un montant de 2K€. Les matériaux sont d'un montant approximatif de 700 €. Autre option : si nous devons déplacer la cloison il faudra ajouter 2K€. Cette entreprise peut intervenir en octobre 2017 pour une durée de 3 semaines environ. Durant cette période, la salle du musée, libérée du matériel entreposé, pourra servir de secrétariat.

- **Motion SDEC**

Le maire donne lecture d'une motion provenant du SDEC concernant l'enfouissement des lignes électriques, utile malgré une information précisant que la Creuse ne connaîtrait pas plus d'une demi-heure de coupure électrique par an, en moyenne, ce qui nous semble inexacte.

Les Conseillers se prononcent à l'unanimité pour l'enfouissement des lignes électriques

- **Passage sur terrain de Plantadis**

Il n'existe aucun passage officiel sur ce terrain. Les riverains devraient se mettre d'accord s'ils souhaitent garder ce passage de 2 m de large environ.

(Familles : Boisson, Citaire, Massacrier, Dutheil).

➤ **QUESTIONS A LA DEMANDE DES PARTICIPANTS**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45